

REPUBLIQUE FRANCAISE



DOSSIER : N° DP 057 712 25 00007

Déposé le : 14/02/2025

Demandeur : Monsieur STAUT Julien

Nature des travaux : Création d'un carport sur le côté de la maison

Sur un terrain sis : 12, Rue de la Tuilerie à VIC-SUR-SEILLE (57630)

Référence(s) cadastrale(s) : 712 01 296

COMMUNE de VIC-SUR-SEILLE

## DECISION de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de VIC-SUR-SEILLE

Le Maire de la Commune de VIC-SUR-SEILLE

VU la déclaration préalable présentée le 14/02/2025 par Monsieur STAUT Julien, demeurant 12, Rue de la Tuilerie - 57630 VIC-SUR-SEILLE,

VU l'objet de la déclaration :

- pour la création d'un carport sur le côté de la maison ;
- sur un terrain situé 12, Rue de la Tuilerie à VIC-SUR-SEILLE (57630)

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le plan local d'urbanisme révisé le 04/02/2022,

VU la Cartographie de l'aléa Retrait-Gonflement des Argiles disponible sur le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) et réalisée par le BRGM-MTES,

### DECIDE

#### Article 1 (UNIQUE)

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

VIC-SUR-SEILLE, le  
Le Maire,



L'avis de dépôt de la demande de déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le :

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*